

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Demande de renseignements en date du 10 juillet 2000

Demandeur : Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)

Question 9

Réf. : SCGM-19 Doc. : 3 Page(s) : 4 Ligne(s) : 17-20

« Maximiser la probabilité d'un succès en misant sur des interventions déployées initialement à l'échelle de projets-pilotes, afin de vérifier au préalable la rentabilité et la faisabilité à grande échelle pour le distributeur et sa clientèle »

- 9.1 Dans quelle mesure serait-il possible d'utiliser à cette fin les résultats de projets pilotes ou d'expérience à grande échelle vécus dans d'autres régions, plutôt que de recommencer à l'échelle des projets-pilotes?
-

Réponse

9.1 Dans la mesure du possible, c'est-à-dire dans le cas où des projets-pilotes ou expériences vécues dans d'autres régions s'appliquent sur le territoire de la SCGM, aucun projet-pilote ne sera initié. Il s'agit plutôt d'une alternative à l'approche dite par tâtonnement «trial and error», qui a ses avantages et inconvénients.